



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Septième session

Rome, 4 - 8 avril 2004

Rapport financier 2004

Point 8.3 de l'ordre du jour provisoire

1. Les ressources nécessaires pour le fonctionnement du secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) sont prises en charge par le Programme ordinaire de la FAO, qui est financé par les contributions ordinaires obligatoires versées par tous les États membres. Plusieurs membres de la FAO versent des contributions volontaires au Fonds fiduciaire de la CIPV, tandis que d'autres versent des contributions volontaires en espèces ou en nature.

2. Le présent document contient un rapport sur les dépenses, par le Secrétariat de la CIPV, de fonds financés par le Programme ordinaire, tous les fonds fiduciaires établis pour la CIPV (le Fonds fiduciaire de la CIPV est aussi examiné séparément au point 8.5 de l'ordre du jour) et les contributions en nature.

I. Le Programme ordinaire de la FAO

3. La FAO finance la mise en œuvre de la CIPV au titre du budget de son programme ordinaire de la façon suivante:

- i) Fonds mis directement à la disposition du Secrétariat de la CIPV: ils sont utilisés pour l'établissement des normes, l'échange d'informations, le règlement des différends, le soutien de l'assistance technique, l'administration ainsi que la coopération et les relations avec les autres organisations. Il s'agit des orientations stratégiques définies dans le plan des activités, auxquelles s'ajoutent le soutien technique des projets et l'appui du Siège aux secrétariats des organisations régionales de protection des végétaux gérés par la FAO. Toutefois, ils ne peuvent servir à financer la participation des représentants des membres de la FAO à la Commission intérimaire des mesures

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

phytosanitaires (CIMP) ou à toute autre réunion intergouvernementale organisée par le secrétariat.

- ii) Financement partiel des fonctionnaires spécialistes de la protection des plantes de la FAO affectés dans les bureaux régionaux et sous-régionaux (régionaux: Proche-Orient, Afrique, Asie et Pacifique, Amérique du Sud, sous-régionaux: Caraïbes, Afrique du Nord-Ouest, Afrique australe et Pacifique). Cela inclut le financement des activités de secrétariat de l'Organisation de protection des végétaux de l'Asie et du Pacifique (APPPC) et de la Commission de protection des végétaux des Caraïbes (CPPC), le soutien des activités de secrétariat dans les régions et les sous-régions et le renforcement des capacités et de la coopération technique des pays dans une région donnée.
- iii) À la demande des pays membres en développement et des pays à économie en transition, un soutien au renforcement des capacités nationales dans le cadre des projets de coopération technique qui sont financés par le Programme ordinaire.

II. Contributions volontaires aux fonds fiduciaires

- 4. Les contributions au Fonds fiduciaire de la CIPV sont traitées dans le document ICPM 2005/30.
- 5. La Communauté européenne a mis à disposition 120 000 dollars EU pour la participation des pays en développement à l'établissement des normes. Ces fonds ont été utilisés pour financer la participation de représentants des pays en développement à la sixième session de la CIMP et à un atelier régional organisé pour examiner les projets de NIMP.
- 6. Un projet à l'appui de l'élaboration et de l'application de l'outil d'évaluation de la capacité phytosanitaire a été financé par le Fonds fiduciaire de la FAO pour la prévention des pertes de produits alimentaires. Le montant total des dépenses pour 2004 s'élève à 232 432 dollars EU.

III. Dépenses de la CIPV en 2004

- 7. Les tableaux 1a et 1b (ci-joints) présentent les ressources fournies par le Programme ordinaire et par les Fonds fiduciaires pour 2004. On trouvera au Tableau 2 (ci-joint) une estimation des dépenses en 2004. Les dépenses ont été financées à hauteur approximativement de 2,55 millions de dollars EU par le Programme ordinaire et de 362 000 dollars EU par les projets des fonds fiduciaires.

IV. Autres contributions volontaires

- 8. Les États-Unis d'Amérique ont fourni les services d'un spécialiste invité et d'un conseiller juridique à temps partiel.
- 9. Le Gouvernement japonais a financé les services d'un administrateur auxiliaire.
- 10. Deux ateliers régionaux organisés pour analyser des projets de NIMP ont été financés par l'Australie et par les États-Unis d'Amérique (ces derniers par le biais de l'Institut américain de coopération pour l'agriculture - IICA).
- 11. La CIMP souhaitera:
 - 1. *Prendre acte* des recettes et des dépenses du secrétariat de la CIPV pour 2004.
 - 2. *Remercier* la Communauté européenne de sa contribution visant à faciliter la participation des pays en développement au processus d'établissement des normes.

3. *Remercier* le Gouvernement japonais d'avoir financé les services d'un administrateur auxiliaire.
4. *Remercier* le Gouvernement des États-Unis d'Amérique de financer les salaires d'un spécialiste invité et d'un conseiller juridique à temps partiel.
5. *Remercier* les Gouvernements de l'Australie et des États-Unis d'Amérique d'avoir financé deux ateliers régionaux organisés pour analyser des projets de NIMP.

Tableau 1a: Ressources du Programme ordinaire pour 2004

(en dollars EU)	
Allocation du Programme ordinaire	1 700 000 \$
Arriérés	1 260 000 \$
Remboursement au titre de projets	85 149 \$
Total	3 045 149 \$

Tableau 1b: Budgets des fonds fiduciaires disponibles en 2004 pour les activités (autres que personnel)

(en dollars EU)	
Fonds de la CE (GCP/INT/922/EC)	122 206 \$
Fonds fiduciaire pour la CIPV (MTF/GLO/122/MUL)	210 109 \$
Fonds Prévention des pertes de produits alimentaires (PFL/INT/859/PFL)	233 292 \$
Fonds du Canada (GCP/INT/850/CAN)	8 796 \$
Total	574 403 \$

Tableau 2: Dépenses estimatives de la CIPV en 2004 (Programme ordinaire/Fonds fiduciaires)

(en dollars EU)	Programme ordinaire Dépenses de personnel	Programme ordinaire Dépenses autres que le personnel	Fonds fiduciaires (Dépenses autres que le personnel)	Total par Orientation
Orientation 1				
Établissement de normes et CIMP	216 713	764 727	125 541	1 106 981
Orientation 2				
Échange d'informations	225 430	369 080	0	594 510
Orientation 3				
Règlement des différends	17 532	15 000	0	32 532
Orientation 4				
Assistance technique	182 713	177 406	232 432	592 551
Orientation 5				
Administration	143 082	327 291	0	470 373
Orientation 6				
Liaisons internationales	87 679	27 161	3 646	118 486
Total	873 149	1 680 665	361 619	2 915 433